

L'assurance-chômage

possibilité de se documenter entre 17 et 20 heures. Je suis certain que les membres du personnel des services du greffier, qui nous servent si bien, ont l'habitude de se passer de dîner; je prévois qu'ils auront du travail à faire ce soir.

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question de savoir si nous devrions continuer l'étude de ce bill, je dois admettre que je fais des efforts désespérés pour tenter de me souvenir de quelque chose de semblable dans le passé, sans y arriver; mais je suis certain qu'aux services du greffier ou aura meilleure mémoire que moi. Je crois qu'il y a déjà eu des décisions confirmant la thèse de mon honorable ami, à savoir que l'adoption du bill en troisième et dernière lecture par la Chambre, c'est-à-dire son adoption finale, ne serait pas conforme à la procédure s'il y était question de quelque chose qui ne se soit pas passé. Je ne pense pas que le bill puisse être adopté en troisième et dernière lecture tant que la Chambre n'aura pas autorisé le budget supplémentaire qui y est mentionné.

Cependant, il me semble que cela n'a rien à voir avec le droit qu'ont la Chambre et le comité, si le bill y est renvoyé, de poursuivre leurs travaux en ce qui concerne les premières étapes de la loi. Je me permets d'affirmer cela car je suis tout à fait certain qu'une décision semblable a été prise plusieurs fois déjà. Tout ce qui vous reste à faire, monsieur l'Orateur, est de demander à vos compétents adjoints de retrouver ces précédents, ce qui vous permettra de rendre une décision éclairée à vingt heures, comme si vous vous étiez vous-même creusé la tête sur la question pendant trois heures.

Quant à l'amendement du représentant du Yukon, il présente sûrement quelque difficulté pour la présidence. Mais à tout prendre, s'il faut en croire le cliché selon lequel il faut accorder le bénéfice du doute, je crois que vous aurez bien du mal à le déclarer irrecevable.

Si cet amendement portait simplement—je laisse de côté tout le verbiage—que la Chambre décide que le bill C-124 ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant mais renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général, il serait recevable, bien entendu. Comme je le disais l'autre jour, si l'essentiel de l'amendement est que l'idée maîtresse du bill soit renvoyée au comité, l'amendement est recevable, bien sûr. Mais je me demande s'il est permis d'insérer entre les deux premiers mots et l'essentiel de l'amendement à la fin, tous les arguments et éléments de débat qu'on y trouve.

Je désapprouve vivement les affirmations verbeuses contenues dans l'amendement. Cela ne m'inquiète pas car je ne crois pas que l'étude du bill soit retardée de cette façon et je vais voter contre l'amendement, s'il est déclaré recevable, car au lieu de soumettre l'objet du projet de loi au comité, nous devrions, je pense, adopter le projet de loi. Mais ce n'est pas régulier selon moi, que d'insérer dans un amendement, par ailleurs convenable, des passages relatifs à la discussion et au débat.

C'est un conseil que je donne souvent à quelques-uns de mes collègues lorsqu'ils ont des motions à présenter en vertu de l'article 43 du Règlement, mais de quelque façon qu'on rédige une motion, il semble toujours y avoir des difficultés. Il s'agit de savoir tracer une ligne de démarcation entre ce qui appartient au débat et ce qui représente effectivement la motion. Dans ce cas-ci, le député a inclus dans sa motion trop d'éléments du débat et de l'argumentation, que je réfute, mais cela ne la rend pas nécessairement nulle. Mais si elle devient nulle, le député n'a qu'à demander de rayer tout le verbiage, et de proposer que la Chambre refuse de lire le projet de loi pour la deuxième

fois et confie l'étude de son objet au comité. Je le répète, aucun problème ne se pose pour nous, car nous voterions contre un amendement de ce genre, quel que soit son libellé.

Voici donc mes deux suggestions: premièrement, Votre Honneur devrait statuer que nous poursuivions le débat, mais que le bill ne peut être lu pour la troisième fois tant que le crédit n'aura pas été adopté; deuxièmement, il serait peut-être bon que la présidence donne quelques conseils avunculaires à son ancien collègue et lui signale que les amendements doivent être des amendements, non des discours pompeux.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec mon collègue à ma gauche que nous pourrions employer utilement le temps qu'il reste d'ici 5 heures à poursuivre le débat, mais j'aimerais faire une petite observation. Je me rappelle les problèmes qui ont surgi à la Chambre lorsque le gouvernement a présenté, il y a quelques années, le projet de loi sur la stabilisation des prix des grains lequel prévoyait l'abrogation de l'article de la loi sur les réserves provisoires de blé autorisant le paiement de certaines sommes. A ce moment-là mes collègues à ma gauche nous ont appuyés, le député de Crowfoot et moi-même, ayant reconnu le bien-fondé de notre argument. Ils nous offraient leur appui en dépit du fait que le projet de loi visait à abroger un article de la loi sur les réserves provisoires de blé autorisant à verser certaines sommes, mais néanmoins, il incombait au gouvernement de rester fidèle à la loi et de verser ces sommes. Par la suite, le parti de mes collègues de gauche—pas l'aile fédérale mais le rameau de la Saskatchewan—réclama à la Cour suprême de la Saskatchewan un mandement, et je puis dire que le point de vue qu'ils soutenaient était fort valable.

Selon le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous devrions poursuivre l'examen du projet de loi jusqu'à la troisième lecture et attendre ensuite que les crédits en cause soient étudiés par le comité des prévisions budgétaires en général. Je m'oppose à cette méthode pour la bonne raison que ce serait anticiper l'adoption du projet. Nous présumerions que le rapport du comité serait déposé à la Chambre comme annexe à un bill financier et que ce bill lui-même serait adopté. Il n'y a pas de raison, dirais-je, de faire de telles suppositions.

A cause de l'état d'interdépendance actuelle, il se pourrait que mes collègues soient d'ores et déjà convaincus que le projet sera adopté vu qu'ils n'ont qu'à ajouter leurs voix à celle du parti au pouvoir. Mais la présidence ne peut admettre d'office cette probabilité. Elle peut par contre prendre acte du fait que la Chambre sera dans une position bien précaire, étant donné que jusqu'à hier, le gouvernement projetait de présenter le bill C-125 à la suite de cette mesure. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) peut bien secouer la tête, mais c'est l'impression que nous avons toujours eue. Simplement parce que le député de Winnipeg-Nord-Centre fronce les sourcils en disant que son parti ne va pas appuyer le bill C-125, le gouvernement est immédiatement aux abois.

• (1650)

Une voix: Allez-vous voter pour le bill 125?

M. Baldwin: En dépit du grand bruit que j'entends à ma gauche, monsieur l'Orateur, rien n'assure à Votre Honneur que le bill de finance d'après lequel est établi le budget des dépenses qu'étudie le comité des prévisions budgétaires en général, va être adopté. Je prie la présidence d'en tenir compte en prenant une décision.